

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 28/12/15

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20151218-lmc190619-DE-1-1

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 18 décembre 2015

**POLITIQUE C04 POURSUIVRE NOTRE SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF****SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À  
LA FEDERATION FRANÇAISE DE GOLF  
POUR LA PRÉPARATION DE LA RYDER CUP 2018**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 17 avril 2015 ouvrant une Autorisation de Programme pour la participation du Département à la préparation de la Ryder Cup 2018 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

Vu la demande présentée par la Fédération Française de Golf ;

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue ;

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de porter à 700 000 € (sept cents mille euros) le montant de l'AP nécessaire pour assurer le financement des travaux de préparations des installations du Golf National dans la perspective de l'accueil, en 2018, de la Ryder Cup.

Décide d'allouer une subvention de 700 000 € à la Fédération Française de Golf.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer la convention entre le Département et la Fédération Française de Golf, annexée à la présente délibération, ainsi que ses éventuels avenants.

Dit que la subvention sera imputée sur les crédits ouverts au budget départemental des exercices 2015 et suivants, au chapitre 204 182.